Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Juin 1901. No. 30

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR LA Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

MANIERE DE DETRUIRE

LES

MAUVAISES HERBES

LES MAUVAISES HERBES.—LEUR DESTRUCTION.

LE PROBLÈME DES MAUVAISES HERBES.

En publiant cette quatrième édition du Bulletin sur les Mauvaises Herbes, le Département de l'Agriculture est en mesure d'utiliser les expériences faites pendant quatre années et peut aujourd'hui présenter au cultivateur le produit d'une étude et de recherches incessantes. Cette édition est donc absolument moderne et essentiellement pratique dans ses enseignements.

Le besoin d'efforts actifs et bien déterminés dans le sens de l'éradication des Mauvaises Herbes ne s'est jamais fait autant sentir que durant ces dernières années. Elles ont, en effet, abondé plus que jamais, à en juger par les pertes sérieuses qu'elles ont fait subir aux cultivateurs manitobains.

Le lecteur est prié de remarquer que cette abondance marquée n'a pas été le résultat de l'insuccès des méthodes suggérées par le Département pour la destruction des Mauvaises Herbes ; car, dans tous les cas où les instructions données ont été fidèlement suivies, il y a eu un progrès marqué. La véritable raison de l'extension du fléau est le plus souvent le manque de soin et aussi, peut-être, l'ignorance du mal. On croit que les renseignements donnés dans le bulletin précédent, en même temps que les conférences faites sur ce sujet dans un grand nombre d'Instituts Agricoles, ont été de nature à éveiller l'attention d'un grand nombre de cultivateurs, qui aujourd'hui demandent ardemment de plus amples détails Les Municipalités, durant ces dernières années, ont pris la chose à cœur. Les conseils municipaux ont non seulement donné l'ordre aux agents-voyers de faire arracher les Mauvaises Herbes, mais encore, dans plusieurs municipalités du moins, ont nommé un ou deux inspecteurs spéciaux chargés de veiller à l'application de la loi sur les Mauvaises Herbes. Ce mouvement est des plus recommandables. Le Département a nommé, de son côté, un inspecteur provincial, chargé d'assister et d'instruire les inspecteurs municipaux et aussi de voir à ce que les municipalités qui font ainsi tous leurs efforts pour s'opposer à l'extension des Mauvaises Herbes n'aient pas leur travail détruit par la négligence des municipalités voisines. Il est certain que l'union et l'entente de toutes les municipalités de la Province seront le moyen le plus effectif d'extermination des Mauvaises Herbes.

QUELQUES NOTES SUR LES HERBES LES PLUS REMARQUÉES LES ANNÉES PASSÉES.

Comme nous l'avons dit plus haut, les années passées ont été particulièrement favorables à la croissance des Mauvaises Herbes Les observations et les comparaisons les plus minutieuses faites dans différentes régions de la Province ont dénoté certains points intéressants qu'il est bon de signaler pour le bénéfice du cultivateur.

1o—Une des choses les plus à remarquer, est l'extension des mauvaises herbes. On pouvait s'attendre à en voir dans certaines places, mais grâce à certaines particularités des saisons, on en a trouvé beaucoup partout. Dans quelques circonstances, où la moisson s'est faite tard, certaines herbes qu'on coupe généralement avant qu'elles ne soient à graine, ont eu le temps de mûrir, infestant par là le champ pour l'année suivante.

2o—Un autre point très important est l'abondance et même la prépondérance des plantes indigènes qui sont devenues des mauvaises herbes. Parmi-elles on remarquons le chou-gras, le passerage, le soleil, l'herbe aux poux, la sauge et le rosier des prairies. Leur présence s'est faite péniblement sentir et a prouvé une fois de plus le danger causé par les plantes indigènes.

3o—La proportion des différentes plantes est aussi une question très intéressante. Dans la province en général, c'est le chou-gras qui domine, suivi du Passerage, du Liseron et du Soleil. Dans la vallée de la Rivière Rouge, les chardons, l'herbe à palettes ou tabouret, sont les herbes qui font les plus grands ravages, tandisque l'herbe aux poux fait aussi sentir sa présence. Il est certain que cette proportion dans la croissance des mauvaises herbes est due pour beaucoup à l'influence de la saison.

4o—On doit aussi remarquer l'abondance de certaines plantes indigènes, ou étrangères, considérées dans le passé comme inoffensives ou, dans quelques circonstances, inconnues du cultivateur. Dans certains cas, on ne trouve les plantes indigènes que par places. Néanmoins l'expérience nous apprend combien elles doivent être surveillées. Un exemple remarquable est le Sisymbre touffu gris (Sisymbrium Hartwegianum) appelé en anglais moutarde grise, qui ne diffère du Sisymbre à feuilles découpées appelé aussi *Tansy mustard* que par ce que ses feuilles sont grises au lieu d'être vertes. Jusqu'en 1897, cette plante n'était connue que des collectionneurs, comme commune à l'ouest de notre Province. L'an dernier elle a fait des ravages considérables dans le centre ouest du Manitoba, où un certain nombre de champs de blé ont dû être entièrement relabourés. Elle abondait tout particulièrement sur les jachères d'été ; car c'est une herbe bisannuelle ou annuelle d'hiver. On cite encore un curieux exemple d'une ferme des environs de Neepawa où le grain fut infesté d'une plante bien peu connue qu'on appelle Gousse d'argent (Lesquerella argentea) et y fit des dommages considérables. Cette herbe affectionnant tout particlièrement les terrains secs ne présente pas le danger de s'établir dans notre pays ou de s'y étendre. En outre on a remarqué que la marguerite, le laiteron des champs vivace, la nielle et l'herbe à palettes ou tabouret avaient envahi de nouvelles régions, ainsi que la moutarde roulante et l'Ansérine de Russie s'étaient répandu très rapidement. Toutes ces espèces qui viennent d'être signalées demandant la plus grande attention de la part des cultivateurs.

DOMMAGES CAUSÉS PAR LES MAUVAISES HERBES.

Les fermiers intelligents commencent à apprécier l'importance de ce sujet au point de vue pécuniaire. L'expérience des années dernières a convaincu un grand nombre de cultivateurs jusqu'alors indifférents ou sceptiques, qu'un grain infesté veut dire une perte sensible d'argent, sans parler d'autres considérations non moins importantes.

Les mauvaises herbes déprécient la terre, diminuent son rendement, sont coûteuse à détruire, rendent la moisson, les battages et les chariages plus difficiles et plus dispendieux. Quelquefois même la moisson est complètement perdue, devant être détruite conformément aux instructions du "Noxious weeds Act." Les produits de la laiterie sont dans certains cas sérieusement dépréciés, les machines endommagées, pendant que des milliers de dollars doivent être dépensés chaque année, soit en corvées, soit appliqués à d'autres moyens destinés à arrêter l'extension du fléau. Il n'est pas nécessaire de produire des chiffres, car il est évident que ces mauvaises herbes causent aux cultivateurs des pertes énormes, dont une grande partie pourrait aisément être prévenue.

CE QUE LES MAUVAISES HERBES SONT ET CE QU'ELLES FONT

Les mauvaises herbes sont des plantes indigènes ou de provenance étrangère implantées dans notre pays etqui du fait, de leur propre nature ou de leurs habitudes, nuisent aux cultures ou à d'autres intérêts. Nous avons indiqué plus haut quelques uns des points dangereux et l'excès de leur nuisance devriait suffire pour stimuler chez le cultivateur le désir de s'en débarrasser. Pour rendre ce mouvement profitable, il est de toute nécessité de connaître la manière dont les mauvaises herbes affectent notre culture, aussi que bien leur caractère et leurs habitudes.

COMMENT LEUR SEMENCE SE DISSÈMINE

La rapide extension des muavaises herbes s'explique facilement, si on considère quels sont les agents qui favorisent leur production. Tout est en leur faveur. La nature fait l'ouvrage, et de bien des façons.

1o—Le vent porte à de très grandes distances certaines graines disposées naturellement à s'envoler, ou les emporte dans des nuages de poussière ou de neige. Tel est le cas des herbes roulantes qui, emportées par le vent, laissent échapper sur leur parcours des milliers de graines.

L'eau des ruisseaux et des rivières les charrie par myriades et les dépose le long des rives où elles s'enpressent de se developper. Un exemple connu de ce mode de propagation est celui de l'embouchûre de la Rivière Rouge, où les hautes eaux ont répandu en trop grande abondance les chardons du Canada.

Dans d'autres cas, ce sont les oiseaux qui les répandent soit par leurs déjections, soit en les laissant s'échapper de leur plumage auquel les grains se trouvent quelquefois attachés.

2o—Les mauvaises herbes sont aussi distribuées par l'homme lui-même.

La semence sale, qui est toujours trop chère, est achetée quelquefois pour un semblant de bon marché. Quelques unes des plus mauvaises herbes du Manitoba ont été répandues de cette façon.

Les plantes mûres et chargées de graines sont trainées sur les champs par les herses ou les semoirs.

On les emporte dans le foin, le manger des animaux, le fumier, dans les wagons, les machines à battre et les chemins de fer.

Les repasses des séparateurs ou des cribles sont souvent négligées et même, quelquefois, labourées dans le champ.

La connaissances de tous les faits suggère nécessairement des

(A suivre sur la 2ème page)

L'UNION METISSE

St-Joseph,

DE SAINT-PIERRE

Chômera sa Fête annuelle le 3 Juillet prochain.

Par ordre du PRÉSIDENT :

ALEXIS CARRIERE,
Secrétaire

En soirée.

Un jeune poète décadent raconte à Taupin qu'il a fait publier un recueil de ses vers.

—Je les ai réunis dans une plaquette intitulée "Flâneries." Que pensez-vous de ce titre?

—Il est un peu long.

—Un peu long? fait le poète abasourdi, mais il n'a qu'un mot.

—C'est possible, mais les deux premières lettres sont encore de trop.



Le Manitoba.
Mercredi, 12 Juin 1901

POUR LA CLASSE AGRICOLE

Nous consacrons presque entièrement le présent numéro du MANITOBA à des matières concernant la classe agricole. C'est celle-ci qui fait la richesse et la force de la province. Nous sommes heureux de lui dédier tout cet espace.

Il s'agit du reste d'un sujet plein d'importance. Les mauvaises herbes envahissent notre sol. Il faut leur faire dès maintenant une guerre intelligente et acharnée.

Cette étude sur les mauvaises herbes est la reproduction d'une brochure que le gouvernement met en circulation. Nos cultivateurs y trouveront de précieuses informations et d'excellents conseils

IMPORTANTE ASSEMBLEE PUBLIQUE

Mercredi dernier, il y avait à l'Hôtel-de-Ville, une nombreuse assemblée présidée par Son Honneur le maire Sénecal et ayant pour objet l'examen des améliorations actuellement projetées dans Saint-Boniface.

M. Joseph Bernier, M. P.P., prit le premier la parole et donna un compte-rendu détaillé de ses entrevues avec le gouvernement et MM. McKenzie et Mann, au sujet du nouveau chemin de fer et du pont. Bien qu'heureux de constater que la ville aura une gare et un pont libre pour les piétons, ils se déclara aussi en faveur de l'acquisition d'un pont libre pour les voitures. Il croit cependant qu'avant de prendre une décision, le conseil doit s'assurer du coût exact d'un pont neuf et de la valeur actuelle du pont Broadway ainsi que du coût des réparations que devrait subir ce pont; tout cela en tenant compte de l'argent qui sera payé aux ouvriers de la ville et qui par conséquent restera chez nous. Il encourage fortement les ouvriers de la ville à demander de l'ouvrage à MM. McKenzie et Mann et se fera un devoir d'appuyer leurs requêtes. M. Bernier donna aussi des explication sur la transaction entre le gouvernement et les différentes compagnies de chemin de fer.

M. J. B. Lauzon fut ensuite appelé à parler et traita principalement la question du pont. Il se déclara en faveur d'un nouveau pont libre allant frapper la rue McDermot, à Winnipeg. Il considère qu'il vaut mieux construire, même à grands frais, un pont neuf, que d'acquérir le pont Broadway qu'il trouve peu central et peu solide pour le traffic auquel il est soumis.

M. l'abbé Cloutier fut d'un avis contraire. Le pont Broadway, dit-il, acheté par la ville à prix raisonnable et suffisamment réparé, nous accomoderait aussi bien qu'un pont neuf et le coût de ce travail pèserait moins sur les contribuables, déjà suffisamment chargés. M. l'abbé Cloutier ajouta qu'il ne parlait qu'en son nom et que ses paroles n'était que l'expression d'une opinion personnelle.

Invité par un grand nombre de personnes, entre autres par Son Honneur le juge Prendergast, à prendre la parole, M. le vicaire général Dugas dit qu'il était présent à l'assemblée pour témoigner de l'intérêt que l'archevêché prenait aux affaires civiques et des bonnes dispositions que Mgr l'Archevêque et son clergé nourrissent à l'endroit de tout ce qui est de nature à faire prospérer Saint-Boniface. M. le Grand Vicaire ajoute qu'il ne peut en ce moment définir l'attitude de l'archevêché au sujet du pont, mais qu'il le pourra avant longtemps. Le T. R. M. Dugas termina en donnant les raisons qui ont engagé l'archevêché à s'opposer pour le moment à la construction d'égoûts.

Le Rev. Dean O'Meara, de Winnipeg, qui possède des propriétés assez considérables à Saint-Boniface fut invité à dire quelques mots. Suivant lui, la première amélioration qu'on doit faire c'est l'acquisition d'un pont libre. Il croit qu'un pont partant de la rue Dumoulin et allant aboutir à la rue Water à Winnipeg serait bien placé. Il voudrait aussi voir circuler le tramway électrique à Saint-Boniface, de manière à nous relier plus étroitement avec Winnipeg.

M. C. H. Royal dit qu'il avait été autrefois pour la construction d'un pont, mais que maintenant, les circonstances ayant changé, il est en faveur de l'achat du pont Broadway par la ville; ce qui, dit-il, serait moins coûteux que l'érection d'un pont neuf. Un pont neuf est une dépense plus forte que nous ne pouvons actuellement en supporter. M. Royal prétend aussi que le conseil aurait dû prendre l'avis des citoyens avant de décider la construction d'égoûts. Ce qui lui semble le plus urgent, c'est l'eau et la lumière.

M. L. J. Collin se déclare comme M, l'abbé Cloutier et M. Royal en faveur de l'achat du pont Broadway, qu'il trouve bien situé, surtout si on considère les nouvelles condidions que nous fait le Canadian Northern.

M. Hormidas Béliveau ne partage pas cette opinion. Il désirerait un pont au nord du pont Broadway qu'il considère comme dangereux pour le public et trop peu central.

M. A. Potvin fit aussi quelques remarques. Bien que nouveau venu parmi nous il s'intéresse au progrès de notre ville. Il voit avec plaisir que tout le monde sent le besoin d'améliorations et il augure bien de cet état des esprits. Soyons prudents, conclue-t-il, mais soyons aussi actifs.

Après quelques questions faites au maire et au député de Saint-Boniface par M. Joseph Lecomte à propos du pont et de l'installation du Canadian Northern à Saint-Boniface, M. le Maire Senecal expliqua en quelques mots la position et les démarches du conseil. Le Conseil, dit Son Honneur, est en office pour agir et on ne peut le forcer au "referendum" chaque fois qu'il doit prendre une détermination quelconque. Par exemple, suivant lui, de même que suivant l'opinion de l'ingénieur et de l'officier de santé de la ville, les égoûts sont la base des autres améliorations et il est regrettable qu'on ait jugé opportun de pétitionner pour empêcher la construction de ces égoûts.

M. le maire termina en disant qu'au sujet d'un pont libre, un expert avait été chargé de préparer des estimés établissant la valeur exacte du pont Broadway et le coût de sa restauration, de même que le coût d'un pont neuf. Ces données sont nécessaires avant toute décision.

Maniere de Detruire Les Mauvaises Herbes

(Suite de la 1ère page)

moyens préventifs partiels contre une perte à venir. Il vaut mieux couper le mal à sa racine, et une application intelligente des leçons du passé doit très certainement atténuer le danger et, de par là, le dommage. Les conseils suivants sont réimprimés du Bulletin de 1894.

PRÉVENTIFS.

1o—Ne semez jamais de grain sale, même si le grain propre vous coûte le double. Pensez à l'avenir.

2o—Les balayures des chars de chemin de fer doivent être soigneusement ramassées et détruites.

3o—Quelle que soit la ferme d'où vienne la machine qui va battre votre grain, veillez à ce qu'elle soit parfaitement nettoyée du haut en bas, et qu'elle marche pendant au moins cinq minutes à vide avant qu'elle n'entre sur votre ferme.

4o—Ne battez jamais votre grain dans différents emplacements; battez toujours aux mêmes endroits et surveillez les soigneusement.

5o—Nettoyez à fond les moissonneuses et autres machines avant de passer d'un champ infesté à un champ qui ne l'est pas.

6o—Si c'est possible, clôturez votre terre de façon à empêcher les animaux de vos voisins d'y pénétrer. Que les animaux ne courent que sur les chemins ordinaires.

7o—Voyez à ce que les coins et la boîte de votre wagon, ainsi que les pieds de vos chevaux soient propres avant de les conduire sur vos champs.

8o—Faites casser tout le grain destiné à la nourriture de vos animaux, même si vous le croyez propre.

9o—Ayez l'œil sur les ruisseaux, sur le places inoccupées et les coins de vos clôtures.

10o—Ne laissez jamais d'herbe mûrir sur votre ferme et invitez vos voisins à prendre les mêmes précautions. Faites votre possible pour aider à l'exécution de "l'acte sur les mauvaises herbes,"

ERADICATION

"La destruction des mauvaises herbes ne peut être accomplie avec succès qu'à la condition d'étudier soigneusement les lois de la vie de la plante et le caractère des différentes espèces nuisibles.

On classe les mauvaises herbes en.

1o—*Herbes Annuelles.*—Elles comprennent toutes les plantes qui se reproduisent par la semence et mûrissent en une saison, si la graine germe au printemps. Elles ont généralement de petites racines fibreuses qui pénètrent peu profondément dans le sol et produisent généralement une grande quantité de semence. Ce dernier point constitue leur sauvegarde contre une extinction rapide, que les plantes annuelles subiraient nécessairement. Comme exemples de cette classe, nous pouvons citer la moutarde sauvage, le chou gras, le liseron etc. Quelques plantes annuelles, dans de certaines conditions, peuvent appartenir à la classse suivante, celles dont la graine germe à l'automne et peut soutenir les rigueurs de l'hiver. Elles continuent leur développement aux premiers jours du printemps. Telles sont l'herbe à palettes ou Tabouret des champs (appelée bien injustement l'herbe Française) et la Bourse du berger (Shepherd's purse). Il est évident que si on peut arriver à faire germer les graines de ces plantes, en exposant leurs racines tendres et délicates au soleil et au vent par un bon hersage, ou par d'autres moyens, leur destruction est assurée. Si toutes les graines germaient de suite ce travail serait achativement facile; mais comme nous l'avons déjà dit, les graines des plantes appartenant à cette classe ont une vitalité extraordinaire, et si elles sont enterrées trop profondément, elles peuvent se conserver saines pendant plusieurs années et se reproduiront au moment où on ne s'y attendra pas, quand elles se trouveront ramenées à la surface du sol.

2o—*Herbes bisannuelles.*—Ces dernières se reproduisent aussi par la semence, mais demandent deux ans pour se développer complètement; la première année, la plante fait provision de nourriture pour produire durant la seconde des fleurs et des graines. Le panais sauvage, l'absinthe bisannuelles et quelques autres sont des specimens de cette classe. Elles demandent le même mode de traitement que les herbes annuelles.

3o—*Herbes Vivaces.*—Elles continuent à se développer pendant plusieurs années. Ce sont les plus dangereuses et les plus ennuyeuses, car elles peuvent se propager non-seulement par la graine, mais encore par des radicelles qui forment de nouvelles tiges et, par conséquent, de nouveaux individus. Telles sont les rosiers de prairies, le chardon des champs, le laiteron des champs, quelques variétés de soleils, le chiendent, etc. Le plantain, le pissenlit ou Dendelion, la marguerite et certaines autres herbes reprennent de par la racine quelque peu mais produisent aussi une grande quantité de graines.

Les plantes de cette classe, quant à leur vitalité et leur vigueur, dépendent surtout de la quantité de nourriture emmagasinée dans leurs racines, nourriture dont l'absorption se fait dans les feuilles sous l'influence de la lumière du soleil et de l'atmosphère. Si la source d'approvisionnement est coupée, la plante s'épuisera et périra bien vite. Ceci indique la manière dont on doit chercher à les exterminer. Comme il est très difficile de faire disparaître toutes les petites racines de la terre, ce qui serait assurément le meilleur procédé, il faut au moins les réduire en leur coupant toute nourriture, c'est-à-dire, en détruisant tout ce qui émerge du sol.

DÉTAILS QUANT À LA PRATIQUE

Herbes Annuelles

Sous ce titre nous allons traiter plus spécialement de l'herbe à palettes ou Tabouret des champs. Le traitement à suivre pour cette pire ennemie de nos cultures peut s'appliquer aussi bien aux autres herbes annuelles, quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire d'être toujours aussi rigoureux à l'égard de quelques-unes.

1o—Estimez à l'automne combien de terrain vous pouvez mettre en jachère pour le printemps suivant. N'entreprenez pas un âcre de plus que ce que vous pourrez faire parfaitement bien.

2o—Labourez ce terrain très mince aussitôt après la moisson. Hersez aussitôt et aussi souvent que les mauvaises graines germent. Veillez bien à ce qu'aucune herbe ne montre la tête à la surface du sol, quand l'hiver arrive, car plusieurs d'entre elles conserveront leur vitalité pendant l'hiver, et produiront des graines de bonne heure au printemps suivant, avant que vous ne soyez prêts à faire votre labour d'été.

3o—Hersez encore au printemps et aussitôt que possible.

4o—Labourez au printemps et semez toute la terre cultivée que vous ne destinez pas au labour d'été, et si vous craignez en avoir trop grand pour vos forces, semez en une partie en herbe qui préservera en partie ce morceau de votre terre, jusqu'à ce que vous puissiez le traiter en jachère d'été.

5o—Après vos semences, binez votre terrain destinée à la jachère un tant soit plus profond que votre labour de l'automne précédent, et hersez aussi souvent que vous voyez des herbes apparaître.

6o—Commencez alors votre labour de manière à avoir terminé avant qu'aucune herbe n'ait formé de semence.

7o—Hersez chaque soir le terrain labouré durant la journée, et répétez cette opération aussi souvent que les herbes se montreront à la surface du sol. Le but de cette opération est de provoquer la pousse des mauvaises herbes pour les détruire quand elles sont jeunes encore.

8o—La saison suivante, semez sans cultiver; mais ayez soin d'arracher à la main les herbes qui paraitront dans votre grain.

9o—Mettez ces mauvaises herbes dans un bon sac pour ne pas les égrener sur votre champ.

10o—Brulez les, car si vous les jetez en tas, celles du dessous pourront mûrir leur semence.

11o—En automne faites pour ce terrain comme vous avez fait l'automne précédent pour votre jachère, et semez le printemps suivant sans labourer. Sur les terres infestées de graines de mauvaises herbes, ne labourez jamais et ne semez jamais avant de donner à toutes les graines qui se trouvent à la surface du sol la chance de germer avant et après le labour. Ne vous laissez jamais illusionner sur la propreté de votre terre parce que vous aurez eu une

(A suivre sur la 4me page)

DOM BENOIT

Dom Benoit a pu retourner à Notre-Dame de Lourdes, mercredi dernier. Dom Gréa lui-même a voulu venir chercher l'illustre convalescent à Saint-Boniface et le ramener dans sa communauté. L'arrivée de Dom Benoit à Lourdes a été une grande joie pour la paroisse; on avait préparé une démonstration, mais le médecin a défendu cette manifestation publique de sympathie, à cause de la grande faiblesse du malade.

Dom Bernier, qui est resté auprès de Dom Benoit pendant sa maladie, est reparti lui aussi, mercredi, pour N-D de Lourdes.

La neuvaine préparatoire à la retraite du jubilé est suivie avec beaucoup d'exactitude par la paroisse. Les Sœurs Grises ont charge de la musique.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. et Madame Nicolas Davin, de Regina, étaient au Clarendon, hier.

—M. Alphonse Lemay nous prie d'annoncer qu'il met en vente sa résidence, rue Masson. Conditions faciles.

—M. l'abbé Turcotte, curé de Saint-Adolphe, a fait planter environ 150 arbres sur le terrain du presbytère ; entre autres des cyprès. C'est magnifique.

—Les meilleures nouvelles nous arrivent de par toute la province au sujet de l'apparence du grain. Si la température continue à nous favoriser, la récolte sera l'une des plus belles qu'ait vu le Manitoba.

—" Esquisses du Nord-Ouest ". Cet ouvrage vient d'être réédité par la maison Beauchemin, de Montréal ; en vente chez Melle Kéroack, 25c. l'exemplaire ; remise de 10 par cent aux commissaires d'école.

—M. Edmond Marcoux, de cette ville, est revenu il y a quelques jours, de Calgary, Edmonton, et St-Albert, où il a visité ses enfants établis. M. Marcoux est enchanté de son voyage.

—Le C. P. R. a mis en circulation cette année, un char auquel est attaché un appareil qui lance de l'huile à pétrole sur la voie et de chaque côté, détruisant les herbes qui se trouvent à portée.

—Une nouvelle agitation se produit à Winnipeg pour l'établissement du couvre-feu. Au son de la cloche, à 8 heures, en hiver, et à 9 heures en été, les enfants de 15 ans et au-dessous, seraient obligés de rentrer au foyer paternel.

—La convention de l'Association Saint-Jean-Baptiste Provinciale, se tiendra à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, mardi le 25 juin, à 7 heures P. M. Les délégués des diverses sociétés locales sont priés de se rendre sans autre invitation.

—Demain soir, jeudi, commencera une série d'attraction donnée par une compagnie de vues animées, dans l'ancienne salle C. M. B. A., au-dessus des bureaux du MANITOBA. On promet une attraction de premier ordre. Prix : Adultes, 25c., enfants, 10c. Ouverture à 8½ P.M.

L'ASSOCIATION METISSE ST-JOSEPH

DE SAINT-EUSTACHE

Chômera sa fête le 20 courant.

PROGRAMME

A 9 heures, Grand'messe; après la messe, défilé du public vers l'endroit désigné ; a 12 hrs. diner, à 1 hr. de l'après midi commenceront les jeux suivants : Courses de chevaux, courses de bycicles, et différents autres jeux et amusements.

A 8.30hrs. grand concert à la maison d'école de Saint-Eustache, suivi de la retraite aux flambeaux et feu d'artifice pour clôture.

Tout le monde est cordialement invité.

Par ordre

DAMASE POIRIER
Secrétaire.

ON DEMANDE, pour une de nos maisons d'éducation, une servante pour faire la cuisine et sachant tenir maison. Une personne plutôt âgée préférée. Bons gages. S'adresser à nos bureaux.

M. LOUIS IMBEAU

Pointe au Bouleau, Co. Saguenay, P.Q.

Guéri de Dyspepsie et du Mal de Rognons par les

PILULES MORO

M. Louis Imbeau est un homme qui travaille fort. En hiver, il travaille aux chantiers et passe cette saison rigoureuse de l'année à bûcher fort et à manger de la nourriture pesante et difficile à digérer. L'été, il gagne sa vie par la pêche qui est un ouvrage très dur et pour lequel il faut avoir une santé robuste, un bon appétit et surtout une bonne digestion, car nous savons tous, qu'il est d'une importance première pour l'homme qui a à travailler fort pour gagner sa vie au bout de ses bras, de bien manger et surtout de bien digérer les vivres qu'il prend, afin d'en retirer tout le profit possible, pour soutenir ses forces. Vu la vie qu'il menait, M. Imbeau était devenu sans appétit et dyspeptique et il souffrait aussi de ses rognons. Il mangeait à peine et les vivres qu'il prenait, digéraient mal. Son estomac était en très mauvais ordre et conséquemment il était devenu faible et sans ambition. Voyant lui aussi les nombreuses guérisons obtenues par les **Pilules Moro** pour les hommes, il résolut d'en prendre et à sa grande surprise, elles le guérirent des maux dont il souffrait. Il demande aujourd'hui que son témoignage soit publié, afin de faire connaître aux hommes souffrant de leur estomac et de leurs rognons, le moyen à prendre pour se guérir.

COMPAGNIE MÉDICALE MORO,
1724 rue Ste-Catherine,
Montréal, Canada.

Chers Docteurs,

" Je vous demande d'insérer dans les " journaux le témoignage de ma guérison et puisse-t-il être de quelque " secours aux hommes souffrant comme " moi et désirant se guérir. Comme " vous le savez, j'étais malade depuis " plusieurs mois et je souffrais beaucoup " de mon estomac. J'avais toujours la " langue chargée et la bouche mauvaise. " Je me levais le matin aussi fatigué que " je m'étais couché la veille. Je mangeais peu et après mes repas, j'étais " toujours étourdi et je sentais comme " une boule au creux de l'estomac. " J'avais mal aux rognons et mon urine " était chargée.

" Les premières boites de Pilules que " je pris me soulagèrent beaucoup de " mes maux et aujourd'hui, après en " avoir pris pendant quelques semaines, " je suis heureux de pouvoir certifier " qu'elles m'ont guéri et ont fait de moi " un homme nouveau. Je suis fort et " robuste ; j'ai bon appétit et je mange " ce que je veux, sans me fatiguer. Je " travaille toute la journée sans éprouver de lassitude et je suis aussi bien " que je n'ai jamais été dans ma vie.

" Votre bien dévoué,"

LOUIS IMBEAU.

Les Pilules Moro en aiguisant l'appétit et aidant la digestion, donnent la force aux hommes faibles et tiennent l'homme fort, robuste.

Les médecins de la Compagnie Méaicale Moro, peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livret rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit:

Compagnie Medicale Moro,
1724 rue Ste-Catherine, - - Montréal.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL.................. ....-$2,500,000,00
FONDS DE RESERVE - $1,725 900.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste Catherines, Wm. Hendrie.
T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, D R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man. ; Brandon, Man
Portage-la-Prairie, Man. ; Calgary, Alta. ;
Prince-Albert, Sask. ; Edmonton, Alta. ;
Strathcona, C B. ; Vancouver, C. B. ;
Revelstoke, C B. ; Nelson C. B. ;
Golden, C. B.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex. Niagara Falls, Sault S. Marie
Fergus. Port Colborne, St. Thomas.
St. Thomas East End.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines, Woodstock.
Hamilton Listowell

TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane.
Yonge & Queen Sts.
Yonge & Bloor Sts.
York and King.

Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépôts de $100 et plus sont reçus et portent intérêt, $1.

Achat de débentures des Municipalités

Agents en Angleterre : La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

N. G. LESLIE,
29-5-01 Gérant, Suc. de Winnipeg.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne : enseignement de la mandoline et de la guitare ; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio ; 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière ; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine ; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses; profession honnête et de *bona fide* ; salaire fixe, pas de commissions ; salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE 334 DEARBORN ST., CHICAGO. 16 1-01 16i

AVIS

Est par les présentes donné que l'Assemblée des Actionnaires de la THE ST. JEAN BAPTISTE GRIST MILL & ELEVATOR CO'Y LD aura lieu jeudi le 20 juin 1901, à trois heures P. M, au bureau du soussigné, à Saint-Jean-Baptiste, pour recevoir le rapport des Directeurs pour les opérations de l'année écoulée, et pour élire un nouveau Bureau de direction.

Daté à Saint-Jean Baptiste, ce dix-huitième jour de Mai 1901.

JOSEPH BABIL,
Secrétaire Trésorier
29 5-01-2i.

PERDU, le 28 courant, un trousseau de clefs. Prière à celui qui le trouvera de l'apporter à nos bureaux ou à M. Emmanuel Couture, Hôtel Québec. 29-5

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière ; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine ; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses ; profession honnête et de *bona fide* ; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO. 16-1-01 16i

AVIS

Vente de terres pour arrérages de taxes dans la Municipalité Rurale de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de St-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le vingt-septième jour d'avril A. D. 1901, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux ensemble avec les frais, je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés samedi le vingt-deuxième jour de juin prochain à onze heures a. m. au bureau de M. Joseph Bernier, rue Principale, Winnipeg, je vendrai à l'enchère les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et les frais encourus pour cette vente.

DESCRIPTION	No. du Lot	No. d'Acres	PAROISSE	Montant des Arrérages	Frais d'annonce	Total	Patenté ou N.-Patenté	Remarques
....	26	12.90	St-Vital	$ 14 27	50	$ 14 77	Non-patenté	
Inner and outer 2 miles, except S'ly 62½ links of inner 2 miles	32	120.41	do	152 28	50	152 78	Patenté	
The most westerly 73 acres of..	49	73.	do	57 31	50	57 81	do	
Southerly 4 chains of	50	11.	do	3 59	50	4 09	do	
S'ly 2 chs. of N'ly 8 chs. from St-Mary's road to Red-River.....	51	21.84	do	6 07	50	6 57	do	
....	59	55.90	do	31 30	50	31 80	do	
....	60	41.25	do	25 83	50	26 33	do	
East of St-Mary's road......	61	2.	do	6 47	50	6 97	do	
S'ly 3 chs. from St-Mary's road to Seine River..	47	31.99	do	61 77	50	62 27	do	
....	2	86.50	St-Boniface	28 56	50	29 06	do	
Block 201 R. C. M. acdg. plan. 433......	120 & 123	40.	do	14 78	50	15 28	do	
do 202 do do.....	do	40.51	do	14 97	50	15 47	do	
do 193 do do......	do	38.86	do	14.39	50	14 84	do	
do 194 do do......	do	40.50	do	14 97	50	15 47	do	
do 203 do do......	do	40.25	do	14 85	50	15 35	do	
do 204 do do......	do	36.80	do	13 45	50	13 95	do	
do 155 to 158 inclusive do......	do	157.12	do	35 02	50	35 52	do	
do 167 to 170 inclusive do......	do	157.14	do	35 07	50	35 57	do	
S'ly 2 chs. from St-Mary's road to Red-River..	106	2.	do	87 81	50	88 31	do	

Northern Pacific Railway and Canadian Pacific Railway right of way excepted.

Daté à St-Boniface ce 16ième jour de mai A. D. 1901

F. CARRIÈRE,
Sec-Trésorier, de la Municipalité de St-Boniface.

Maniere de Detruire Les Mauvaises Herbes

(Suite de la 2me page)

moisson propre. Des milliards de mauvaises graines peuvent être ensevelies audessous du point où elles peuvent germer, mais elles se conservent et peuvent pousser dans l'avenir.

BISANNUELLES

On peut jusqu'à un certain point les combattre de la même façon que les herbes annuelles; mais comme il y a quelques espèces en réalité bisannuelles, qui peuvent conserver leur vitalité pendant trois ans et même plus, surtout si leur production de semence a été empêchée par le coupage audessus de la couronne de la racine, il est bon de conseiller une autre méthode. Les racines au dessous de la couronne doivent être coupées à l'aide d'une pioche ou d'un *spud*. Ce dernier instrument ressemble à un espèce de gros ciseau attaché à un manche de fourche. Cet instrument est considéré comme très avantageux pour couper audessous de la surface du sol les racines épaisses.

Les herbes de cette catégorie abondent surtout dons les vieilles cultures, le long des chemins, dans les places inoccupées où on ne remue que rarement le sol. On doit détruire ces herbes dans ces places là, si on veut en débarrasser les champs qui les avoisinent.

VIVACES

Pour la destruction des plantes vivaces, le Dr Dewey, du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, a émis les remarquables suggestions qui suivent.. Le conseil numéro 2, peut ne pas être un remède bien pratique pour le moment. Nous le donnons cependant parce qu'il pourra probablement être utilisé dans l'avenir.

Le Département de l'Agriculture est reconnaissant à l'auteur de ces conseils, de l'avoir assisté dans la préparation du présent bulletin.

Pour se débarrasser des herbes vivaces, on doit empêcher absolument toute production de semence, et ce qui se trouve enterré doit être tué. La production de la semence peut être arrêtée en coupant la plante aussitôt que les premières fleurs apparaissent ; la même chose, en somme, que dans le cas des herbes annuelles ou bisannuelles. Les méthodes pour tuer les racines diffèrent considérablement avec la nature du sol, le climat, le caractère des différentes herbes et, aussi, l'étendue du terrain ou la quantité des plantes à détruires. D'une façon générale on peut appliquer les principes suivants.

1o—Arracher les racines et les enlever; ce remède ne peut-être pratiqué que sur les petites étendues de terrain.

2o—Le sel, le pétrole, ou un acide, puissant appliqués sur les racines fraîchement coupées, les font périr tout au moins pour une certaine distance du point de contact. L'acide sulfurique ordinaire est très probablement le plus puissant et le moins dispendieux de ces agents de destruction ; mais ses propriétés essentiellement corrosives le rendent difficile à manier.

3o—On peut encore éteindre la vitalité des racines en empêchant tout développement des feuilles vertes ou autre parties de la plante au dessus du sol. Ceci peut se faire assez facilement sur les petites étendues en faisant des meulons de paille sur les places infestées, en cultivant continuellement et à fond les champs, en se servant de la pioche, ou du *spud*, dans les places non cultivées, en salant les plantes et en les faisant brouter continuellement par les moutons.

4o—On étouffe aussi ces herbes en en semant d'autres qui ont elles-mêmes des racines touffues ou, encore, en semant des trèfles ou des millets qui empêchent la lumière du soleil de pénétrer jusqu'à la plante.

5o—La plupart des racines des plantes vivaces se détruisent rapidement quand on les expose au soleil ardent de l'été ou à l'action directe de la gelée pendant l'hiver. Dans cet ordre d'idée le labourage est donc recommandable.

6o—Tout procédé de culture qui ne fait que briser les racines et les laisser dans le sol, tout particulièrement pendant un temps humide, aide à la distribution et à la multiplication des plantes vivaces, et vaut moins que rien, à moins que l'on prolonge son emploi de façon à empêcher la pousse au dessus du sol. Labourer ret semer le sol en Avril ou en Mai et le cultiver de temps en temps jusqu'à la fin de juin, laisser ensuite la terre sans la cultiver pendant le reste de la saison, est une des meilleures méthodes pour encourager la pousse du chiendent et de beaucoup d'autres herbes vivaces.

Les méthodes ci-dessous indiquées s'appliquent d'une manière générale à la destruction des mauvaises herbes sur les terrains cultivés.

Les herbes vivaces se trouvent en si grande abondance le long des chemins de fer, et dans les terrains inoccupés, qu'il est évident que l'on doive envisager soigneusement ce côte de la question.

Le *Noxious Weed Act* dont nous donnerons une reproduction dans cet ouvrage, a certainement fait beaucoup pour la destruction des mauvaises herbes. On vondra bien remarquer cependant que, quelque soit l'esprit de la loi, dans la pratique ordinaire l'ouvrage se résume à couper simplement les herbes y mentionnées une fois ou deux durant l'année. Sans aucun doute, ceci fait le plus grand bien ; mais comme quelques unes de nos pires ennemies sont des herbes vivaces, et que d'autres herbes annuelles peuvent mûrir leur semence même après avoir été coupées, des mesures plus effectives et plus stables s'imposent.

Le Rev. W. A. Burman a contribué à la solution du problème en communiquant les observations suivantes : (Bulletin No 3)

"Nous avons, dit-il, des exemples de plantes basses, servant à étouffer d'autres plantes qui semblent défier tous les autres efforts. L'application de cette théorie à nos cultures a été suggérée plus haut en parlant de ce que l'on appelle en anglais les *Smothering crops*. "Moissons qui étouffent." Comme résultat des observations faites dans cette province ces dernières années, l'auteur est convaincu que l'application de ce même principe à nos chemins, aux voies ferrées et places inoccupées, serait une excellente chose.

"La plante la plus conseillée pour remplir ce but serait le trèfle blanc ou *Dutch clover*. Il possède une grande vitalité, croit aisément de la graine est à l'épreuve des gelées les plus rigoureuses, se developpe facilement et pousse vigoureusement. Comme exemple des résultats qu'il peut produire, citons certaines rues de Winnipeg et de West-Selkirk, où il a tué toutes les mauvaises herbes. De West-Selkirk, il a été emporté par les eaux des fossés, jusqu'à la Rivière Rouge, et s'est implanté de lui-même sur les rivages, y remplaçant toute autre végétation.

L'auteur suggère donc que les municipalités, les corporations des chemins de fer, et les Agriculteurs eux-mêmes soient invités à faire un essai de cette nouvelle méthode de combattre les mauvaises herbes, dans les places surtout où la culture est impossible. Quelques piastres dépensées à répandre de la graine le long des chemins, des voies ferrées ou sur les places inoccupées, contribueraient énormément à réduire les sommes dépensées annuellement pour la destruction des mauvaises herbes. Cette méthode aurait en outre l'avantage précieux de créer d'excellents pâturages sur des terrains maintenants sans valeur sinon pires, d'affermir la surface des chemins en talus, tout en faisant disparaître de nos villes ces mauvaises herbes qui nuisent tant à leur aspect."

Des observations subséquentes ont confirmé la vérité de ces assertions, et dans quelques districts on a déjà commencé à semer du trèfle blanc le long des chemins et dans différentes autres places. Nous avons toute raison de croire que ce procédé économisera bien des milliers de dollars dépensés pour la destruction des chardons et autres plantes nuisibles, qui seront bientôt étouffés par le trèfle.

(A suivre sur la 6me page)



Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, par la réception d'une pétition telle que ci-après mentionnée, savoir :

—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté Nord de la rue Marion, depuis la ligne Ouest de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest du Chemin Ste-Marie. Coût approximatif $285.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe de frontière (frontage rate) égale et uniforme sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit ouvrage pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, représentant au moins les 3 cinquièmes en nombre et en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur le côté de la dite rue qui doit bénéficier de tel ouvrage, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Par Ordre,

THÉO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 11 juin 1901.

Town of Saint-Boniface

SIDEWALK CONSTRUCTION

Notice is hereby given that the Council of the Town of Saint-Boniface has decided to make and construct, and will make and construct the local improvement hereinafter mentioned (unless a petition as hereinafter mentioned is received, namely :

—A four foot plank walk on the North side of Marion street, from the West line of Taché Avenue to the west line of St Marys Road. Estimated cost, $285.

The Town will issue local improvement debentures sufficient to raise an amount equal to the cost of said work, and will assess and levy an annual equal and uniform frontage rate on the prosperties fronting on the side of the street on which said sidewalk is made or constructed for an amount sufficient to pay interest and raise a sinking fund to repay the debentures in seven years, interest being calculated at five per cent per annum in computing such annual rate.

And unless within one month from the publication of this notice, the owners, representing at least 3/5 in number and value of the real property fronting on the side of the street on which said sidewalk is made, petition the Council against the same and the assessment of the cost thereof, the Town of Saint-Boniface may, without further notice, proceed with the construction of said sidewalk and levy frontage local improvement rates as aforesaid.

Saint-Boniface, 11 June 1901.

By order,

THÉO. BERTRAND
Secy Treasurer

Town of St. Boniface

SEWER CONSTRUCTION

Notice is hereby given that the Council of the Town of Saint-Boniface has decided to make and construct and will make and construct the local improvement or work herein after mentioned, namely :

A common sewer on Dumoulin street from the center of St Jean Baptiste street to the centre of St Joseph street at an estimated cost of $3100.

The Town will issue local improvement debentures sufficient to raise an amount equal to the cost of said work and will assess and levy an annual equal and uniform frontage rate on the properties fronting on each side of the street above named where the work is made and sufficient to pay interest and raise a sinking fund to repay the debentures in fifteen years, interest being calculated at five percent per annum in computing such annual rate.

And unless within one month from the publication of this notice 3/5 in number of the owners representing at least 3/5 in value of the real property fronting or abutting on the street above mentioned and to be benefitted by such sewer therein made, petition the Council against said work and the assessment of the cost there of, the Town of Saint-Boniface may, without further notice, proceed with the construction of said sewer and levy a frontage local improvement rate as aforesaid.

Saint-Boniface 11 juin 1901.

By order

THEO. BERTRAND.
Secy. Treasurer

Ville de St-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale, à être payée par taxe spéciale, un canal d'égoût souterrain sur la rue Dumoulin, depuis le centre de la rue St-Jean-Baptiste jusqu'au centre de la rue St-Joseph, à un coût approximatif de $3100.

La Ville émettra des débentures spéciales (local improvement debentures) pour un montant suffisant pour rencontrer le coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement une taxe spéciale uniforme sur les propriétés ayant front ou aboutissant sur la rue où se fera le dit égout, laquelle taxe devra être suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour rembourser le montant des dites débentures, dans l'espace de quinze années, l'intérêt devant être calculé à 5 par cent dans la computation de la taxe annuelle.

Et à moins que, dans l'espace d'un mois à compter de la publication de cet avis les trois cinquièmes en nombre des propriétaires représentant trois cinquièmes au moins en valeur des propriétés ayant front ou aboutissant sur la rue plus haut mentionnées et qui bénéficieront de l'égoût qui y sera fait, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la taxe qui en résultera, la Ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit égoût, et prélever une taxe spéciale comme susdit.

Par Ordre,

THÉO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface 11 juin 1901.

Nouvelles de Quebec

ST.-HILAIRE

Ce matin, 3 juin, Monsieur Raoul Ubald Bélanger, pharmacien résidant à Ottawa, épousait Mademoiselle Eugénie Frénette, fille du major Frénette et petite fille de l'Hon. Gédéon Ouimet, C. L.

Les garçons d'honneur étaient Messieurs Roger de Puyjalon et Gaston Deville qui accompagnaient Mesdemoiselles Marie et Cecile Ouimet cousins et cousines de la mariée.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révérend Messire Dupré.

Pendant la messe, Melle Jeanne Ouimet et son frère Paul ont chanté un *O Salutaris* et *Sancta Maria* de Faure, accompagnés par madame Braby.

Les toilettes étaient ravissantes et de bon goût.

Le déjeuner a été servi chez Monsieur Gédéon Ouimet.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

—Le 31 mai, madame Amédée Desautels donnait le jour à une fille qui reçut au baptême les noms de Marie, Laura, Régina. Parrain et marraine, M. Ernest Désautels et Melle Angélina Desautels.

—Il pleut très souvent ici, et la température se maintient toujours froide.

SAINT SÉBASTIEN (D'IBERVILLE)

Il y a une quinzaine de jours, un incendie désastreux réduisait en cendres le magasin général de M. Many, à St Sébastien, aussi une maison appartenant à M. Aristide Frégeau. Ce dernier, malgré son malheur, a dû ressentir beaucoup de contentement lorsque ses co-paroissiens lui ont présenté, dans l'après-midi, une somme de $200 pour l'aider à se relever de ses ruines.

Les pertes de M. Many sont couvertes par une assurance de $3,600.

ST JEAN (D'IBERVILLE)

—M. Arthur Beauchamp, dentiste, a ouvert un bureau à St-Jean, le 1er juin, comme assistant de M. le Dr J. O. Brassard.

—Récemment ont eu lieu les funérailles d'un des plus anciens citoyens de cette ville, M. Michel Bourgeois, qui était décédé le jeudi précédent, à l'âge de 82 ans.

Chronique de la Province

(De notre correspondant spécial)

ST-ELIZABETH

Le Dimanche de l'Ascension a été pour nous un grand jour de fête. Nous avons érigé une magnifique croix dans l'endroit destiné au cimetière. M. le Curé Filion présidait la cérémonie et prononçait un beau sermon pratique et solide. M. le Curé Campeau, de St-Joseph, nous a fait cadeau d'un joli chemin de croix M. Ovide Bellavance, de Letellier nous a donné également un très joli harmonium.

—M. l'abbé Fournier a donné à St-Jean-Baptiste une très intéressante conférence sur un sujet historique, au profit de notre chapelle, dimanche dernier.

—Le 24 juin, la fête nationale sera célébrée ici avec éclat. Il y aura messe en plein air, musique par la fanfare de St-Jean-Baptiste. Piquenique dans l'après-midi, discours, courses etc.

—Des nouveaux colons nous arrivent continuellement.

—M. Eugène Perron, de cette paroisse, a épousé, cette semaine, Melle Ida Denault, de St-Joseph.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

REUNIONS DE CERCLES AGRICOLES

Des réunions pour la discussion de sujets agricoles ont été fixées par le département de l'Agriculture comme suit:

Otterburne	Lundi	Juin	le	17
St. Pierre	Mardi	„	„	18
St-Malo	Mercredi	„	„	19
Letellier	Jeudi	„	„	20
St Joseph	Vendredi	„	„	21
St-Jean-Baptiste	Samedi	„	„	22
Ste-Agathe	Lundi	„	„	24
St-Norbert	Mardi	„	„	25
St-Vital-Mais. d'Ecole				
Nesbitt Mer.		„	„	26
St-Adolphe	Jeudi	„	„	27

Les assemblées commenceront à 7hrs. p. m.

Des conférences seront données par Mr. Jehan de Froment.

R. P. ROBLIN,
Ministre de l'Agriculture.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

Manière de Detruire
Les Mauvaises Herbes

(Suite de la 4me page)

DESCRIPTION DE DIVERSES HERBES

TABOURET DES CHAMPS OU HERBES À PALETTE, OU STINK WEED

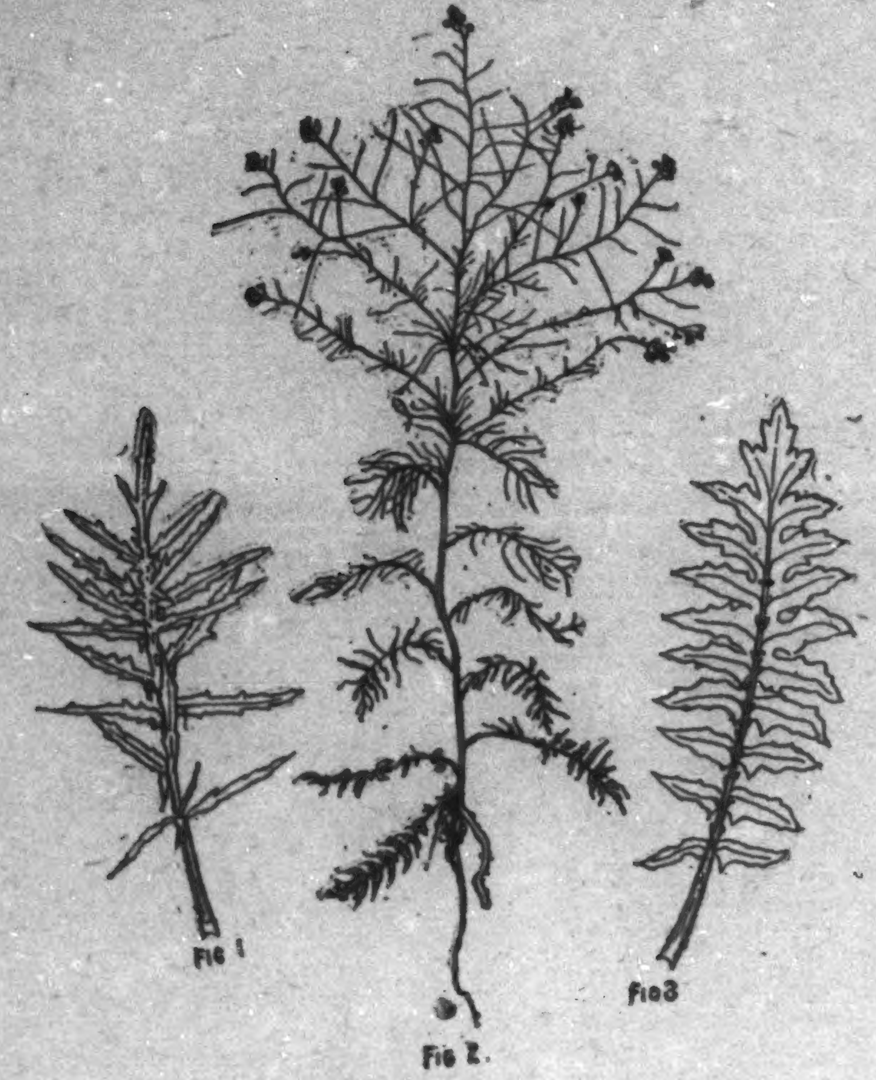
(Thlaspi arvense)

Annuelle.—Pousse de deux à dix-huit pouces. Les plus petites plantes ont une seule tige et quelques branches. Les plus grandes sont branchues et buissonneuse. Les feuilles sont quelque peu allongées, d'environ 1½ pouce de long et directement attachées à la tige. Les fleurs en sont très petites, blanches, à quatre pétales. Les sépales sont contenues dans des grappes qui sont des prolongements de la tige principale ou de quelques branches latérales ; chacune se rattache à la tige principale par un cordon qui lui est propre. Les parties basses de la plante fleurissent les premières et les gousses sont presque mûres quand le haut de la plante est encore en fleur. Ses traits distinctifs sont sa très mauvaise odeur et la forme particulière de la gousse. La gousse, ou cosse, est d'une couleur légèrement verte, plate, de ½ à ⅝ pouce de large, en forme de cœur et dentée assez profondément à son extrémité supérieure. La gousse possède deux cellules et chacune d'elles contient de quatre à huit graines. Sa graine ressemble, quoique beaucoup plus petite, à celle du chou-fleur. Les plants qui poussent immédiatement avant l'hiver conservent leur vitalité et produisent leur semence, qu'ils épanchent de très bonne heure au printemps suivant. Ces graines reproduiront donc deux fois dans la même saison. La graine de cette mauvaise herbe étant très petite ne germera que si elle est très près de la surface ; et quand elle aura été enterrée plus profondément, elle pourra conserver sa vitalité pendant plusieurs années. Le lait des vaches qui mangent de l'herbe à palettes est mauvais et impropre à tout usage domestique ; et si les animaux destinés à la boucherie, qui en ont mangé, ne sont pas changés de régime deux ou trois semaines avant d'être abattus, leur viande n'est pas vendable.

SÉNEVÉ OU MOUTARDE DES CHAMPS. WILD MUSTARD, *(Brassica Sinapistrum.)*

C'est le "Charlock" d'Angleterre. Plante, Annuelle poussant de un à quatre pieds de haut, suivant la nature du sol : quelquefois très branchue, fait un chaume chevelu jusqu'à ce qu'elle soit proche de maturité, a une profusion de fleurs jaunes semblables à celles du navet et d'autres crucifères. Les gousses sont alongées et contiennent chacune une grande quantité de graines. Comme les autres autres individus de la famille des moutardes, la pellicule qui entoure la graine contient une huile qui la conserve très longtemps ; elle restera donc dans le sol pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle se trouve en condition de germer et poussera alors avec la même force. Elle prend plus de temps pour mûrir que l'herbe à palettes, mais elle mûrira sa semence si elle a été arrachée après que la graine a été entièrement formée. La couleur jaune

(A suivre)



MOUTARDE ROULANTE

Fig. 1 et 3—Feuilles des jeunes plantes près du sol.

Fig. 2—Plantes de 30 pouces de haut, dépassant la moisson de 10 pouces. Représentant les gousses sur les tiges et les fleurs à l'extrémité des branches.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

DEXTER, MAINE

On craint beaucoup ici une épidémie de picote, et les officiers du comité d'hygiène sont à prendre toutes les précautions pour en prévenir l'expansion.

Jusqu'à présent, on n'a trouvé qu'un seul cas, mais on rapporte que le patient a été en contact avec un grand nombre de personnes qui pourraient bien être atteintes du fléau.

MARQUETTE

Le *Canadien* de St Paul, publie ce qui suit :

Dimanche, le 26 mai, avait lieu à la cathédrale St-Pierre, la première communion. Plus de 150 jeunes garçons et filles étaient admis, et parmi eux se voyait un grand nombre d'enfants de nos familles canadiennes. Ce fut là la cause du dépeuplement de notre paroisse, à cette occasion. Sommes-nous à blâmer ? Non, pas precisément. Nous sommes obligés, suivant les règlements du diocèse, surtout ceux de l'évêque actuel, sous peine de refus des sacrements, d'envoyer nos enfants au couvent, où l'on n'enseigne que l'anglais. Si l'évêque nous considérait un peu, ou plutôt si nous avions justice, nous aurions au moins une sœur francaise, ne parlant et n'enseignant que le français. On feint bien d'avoir une sœur sachant le français ; mais c'est à peine si elle le parle. Voilà où nous en sommes avec le clergé, aux Etats-Unis. On veut faire disparaître notre langue ; cela nuit aux ambitions de certains particuliers.

N'ATTENDEZ PAS

Sitôt que l'enfant est embarrassé de la gorge, donnez-lui du BAUME RHUMAL. Vous éviterez ainsi cette terrible maladie.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez-vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillerées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaitra immédiatement.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

X

No 28

C'est du reste une des choses qu'on leur enseigne. Vous savez le bruit que les ennemis de l'Ordre ont fait à propos du fameux *perinde ac cadaver :* il y a quelques jours, j'assistais à une conférence où précisement on leur expliquait cette règle. Le maître des novices, après être entré dans de longs développements pour en faire comprendre toute la portée, disant que l'obéissance doit être absolue, sans distinction, sans réserve, s'arrêta.—Je me trompe, dit-il, il y a une réserve, c'est le cas où l'ordre donné serait contraire à la constitution ou à la conscience ; alors non seulement on peut désobéir, mais on le doit, on le doit d'une manière absolue, l'Ordre émanât-il des supérieurs, du général lui-même.

—Ainsi, reprit le ministre, comme voulant résumer la question, pendant deux ou trois mois que vous avez passé dans cette maison, vous n'avez pas pu découvrir le plus petit défaut, la plus légère imperfection ?

—Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que je vous signale un manquement au silence, un mouvement d'impatience, ou d'autres peccadilles de ce genre ; et je vous ferais sourire si je vous disais que les coupables ont reçu pour cela de sérieuses réprimandes, et qu'il leur a été infligé des pénitences publiques. Eh bien ! hors ces peccadilles, je dois à la vérité d'affirmer que je n'ai vu ni entendu un acte, un geste, un mot, dignes de reproches. Je dois à la vérité de déclarer que je suis entré chez les Jésuites l'âme remplie de préjugés et de haines contre eux, et qu'après les avoir vus et étudiés, j'ai commencé par les admirer, et que j'ai fini par les respecter et les aimer.

—En ce cas, il ne vous restait plus qu'à vous faire Jésuite vous-même.

—C'est ce que j'ai voulu faire, Monsieur le ministre, mais on ne m'en a pas jugé digne, au moins pour le moment.

—Vous avez voulu vous faire Jésuite !

—Je l'ai demaddé.

—Et que leur avez-vous dit pour justifier votre demande ?

—Toute la vérité, Monsieur le ministre, comme je viens de vous la dire.

—Mais alors ils savent...

—Tout. Mais ne craignez rien. Je vous garantis leur discrétion.

—A qui avez-vous fait ces aveux ?

—Au père supérieur.

—Et qu'a répondu ce monsieur ?

—Que ce n'était pas la première fois que de semblables tentatives étaient faites chez eux, et qu'elles n'avaient jamais servi qu'à convaincre leurs calomniateurs de mensonge.

—Il vous a sans doute dicté la réponse que vous auriez à me faire ?

—Ma mission ayant échoué, je me demandais si je ne devrais pas me borner à vous prévenir de mon échec, j'ai cependant prié le père supérieur de me donner un conseil à cet égard, et il m'a répondu :

—Vous avez accepté un mandat, vous devez en rendre compte.

—Mais que dirai-je ? ai-je demandé.

—La vérité, rien de plus, rien de moins. Telle fut sa réponse.

—C'est ce que je viens de faire, Monsieur le ministre.

Le haut fonctionnaire réfléchit quelques instants.

—Vous avez compris vous-même, dit-il enfin, que vous n'aviez pas répondu à ce que nous attendions de vous. Je rends cependant hommage à votre sincérité, vous auriez pu essayer de me tromper, votre intérêt même vous le commandait. Vous avez préféré me dire la vérité, ou du moins ce que vous croyez être la vérité. Je verrai plus tard ce que je pourrai faire de vous, en attendant, jeune homme, vous avez mon estime.

—C'est déjà une récompense, Monsieur le ministre.

—Je verrai s'il m'est possible de vous en donner une autre. Avez vous vu Meynandier ?

—Pas encore.

—Ne le voyez pas, ou, si vous ne pouvez vous dispenser d'aller chez lui, ne lui dites rien.

—C'était mon intention.

—Très bien. Inutile de vous recommander le plus grand silence.

—Parfaitement inutile. Je ne désire nullement que mon aventure à Saint-Acheul s'ébruite.

—Allez, mon ami, demain ou après-demain je vous ferai savoir ce que j'aurai décidé à votre égard.

Charles, en quittant le ministre, se rendit à la rue des Postes. Quand il eut raconté au Père d'Aradon la conversation qu'il avait eue :

—Cela ne m'étonne pas, lui dit le père, je vous l'avais presque prédit. M. X*** a l'esprit faussé en beaucoup de choses, il subit, comme tant d'autres, les entraînements de la politique ; mais son cœur est resté droit, J'étais persuadé que la vérité lui plairait. Voyez-vous, mon cher ami, le mensonge n'est pas seulement un péché grave devant Dieu, c'est encore presque toujours une erreur et une grande sottise, au point de vue des intérêts humains. Courage, appliquez-vous à bien servir Dieu, et souvenez-vous que Notre-Seigneur a promis à ceux qui suivraient sa loi de leur donner le reste par surcroît.

Deux jours plus tard, Charles Durand était mandé auprès du ministre.

—J'ai beaucoup pensé à vous depuis avant-hier, lui dit celui-ci, bien que je ne partage pas toutes vos idées et encore moins votre enthousiasme, votre franchise m'a plu. Je viens de donner une autre situation à mon troisième secrétaire, la place vous conviendrait-elle ?

—Monsieur le ministre, je ne saurais assez vous remercier.

—C'est une indemnité pour la corvée que je vous ai fait faire, et si vous croyez me devoir de la reconnaissance, vous me le prouverez en remplissant vos fonctions avec zèle et exactitude.

—Vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

—J'y compte. J'y compte. Mais dites-moi, ces coquins de Jésuites ne vous ont pas rendu bigot au moins ?

—Je ne sais pas bien le sens que vous donnez à ce terme. Je me suis promis à moi-même, et j'ai promis à Dieu, de vivre désormais en chrétien, et de suivre tous les préceptes de la religion catholique. Si c'est là ce que vous appelez bigotisme, je dois avouer...

—Diable ! le mal est plus grand que je ne croyais. Après tout, allez à la messe si cela vous plait, du moment que vous travaillez bien, je ferai semblant de ne pas le savoir. Les appointements attachés au poste que vous allez occuper sont de 1,800 francs. Ce n'est guère ; mais si je suis content de vous, je tâcherai de vous augmenter.

Je viens de recevoir de bonnes nouvelles de—Rome. Puisque vous avez été mêlé à la question, je puis bien vous dire cela—M. Rossi m'informe que le cardinal Lambruschini a obtenu du général des Jésuites une lettre aux supérieurs des maisons françaises leur conseillant la prudence. Il les engage à plier devant l'orage et à fermer quelques-unes de leurs maisons, celles qui ont été plus particulièrement signalées à l'opinion publique. Pour moi, je considère la question des Jésuites comme terminée, ce sera une arme de moins dans les mains de l'opposition, et je ne regretterai plus l'échec de notre tentative.

Vous pouvez vous retirer. Demain vous viendrez à neuf heures, mon premier secrétaire sera prévenu, il vous installera et vous donnera votre travail.

Charles sortit après avoir remercié de nouveau. Il était ravi ; secrétaire particulier du ministre et 1,800 francs d'appointements, c'était beaucoup plus qu'il n'avait osé espérer.

Quelques jours plus tard, comme il était allé voir le P. d'Aradon pour lui annoncer cette bonne nouvelle, le père, après l'avoir félicité, ajouta :

—Ne vous endormez pas sur vos lauriers ; l'emploi que vous occupez est peu sûr, un changement de ministère vous le ferait perdre, et, en tous cas, il est toujours bon d'avoir plusieurs cordes à son arc. Vous ne serez guère occupé que quatre à cinq heures par jour. Je vous engage beaucoup à utiliser le temps qui vous restera pour compléter votre instruction. Vous êtes licencié en droit, préparez votre doctorat.

—J'y pensais, mon père.

—Votre pensée est excellente, mettez-la à exécution. Quant à votre sœur, elle reste toujours aux Oiseaux ?

—Le ministre ne m'en a pas parlé ; mais sa bienveillance pour moi me fait espérer qu'il la laissera terminer son éducation.

—Recommandez-lui de bien travailler afin de se mettre le plus tôt possible en mesure de se suffire. Aussitôt qu'elle aura acquis l'instruction nécessaire, nous lui procurerons une bonne place d'institutrice.

—Marguerite ! Institutrice !

—Ne craignez rien, nous lui choisirons une famille chrétienne, et son âme ne courra aucun danger.

—Mais, mon père, la situation d'institutrice n'est-elle pas bien...inférieure.

Pouvez-vous en faire une princesse ? Mon cher enfant, si vous voulez devenir un bon Jésuite, commencez donc par vaincre votre orgueil. Où prenez-vous du reste que le travail soit chose avilissante ? Jésus-Christ était Dieu et il a travaillé. Réfléchissez donc à ce que vous pourriez faire de votre sœur à sa sortie de pension.

Vos appointements, même augmentés, suffiraient-ils à entretenir convenablement deux personnes ? Puis, trouvez-vous bien convenable pour une jeune fille d'habiter seule avec son frère ? Du reste, nous aurons le temps d'y réfléchir. Cherchez-lui une autre situation, mais recommandez-lui de travailler sérieusement : une instruction solide lui sera toujours utile.

Comme Charles se disposait à partir.

—Quand vous voudrez me voir à l'avenir, vous viendrez rue de Sèvres, 35.

—Vous quittez cette maison ?

—Oui, la rue des Postes va être fermée pendant quelque temps.

A Suivre

POPULARITÉ JUSTIFIÉE

C'est à juste titre que le BAUME RHUMAL est populaire ; il guérit la toux, le rhume, la bronchite, la grippe, la coqueluche.